

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Dudswell, tenue à la salle du conseil, située au 76, rue Main, à Dudswell, le lundi 4 juillet 2016, à 19h02 à laquelle étaient présents :

Sont présents : M. Jean-Pierre Briand, maire
M. Serge Lemieux, conseiller
M. Jean-Maurice Deschênes, conseiller
Mme Micheline Breton, conseillère
M. Gérard Beaudoin, conseiller

Tous membres du conseil et formant quorum.

Sont absentes : Mme Chantal Laroche, conseillère (absence motivée)
Mme Mariane Paré, conseillère (absence motivée)

Monsieur Roland Gascon, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim est présent et agit à titre de secrétaire de l'assemblée.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE DU CONSEIL PAR LE PRÉSIDENT (MAIRE)

Les membres présents forment le quorum, Monsieur Jean-Pierre Briand, maire, ouvre la séance à 19h02.

**2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET MODIFICATIONS S'IL Y A LIEU
Résolution no 2016-137**

Sur proposition du conseiller Jean-Maurice Deschênes,
Il est résolu à l'unanimité des conseillers

que l'ordre du jour soit adopté tel que proposé :

et que le point Divers reste ouvert

1. Ouverture de la séance du conseil par le président
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour et modifications s'il y a lieu
3. Procès-verbaux
 - 3.1 Renonciation à la lecture des procès-verbaux de la séance ordinaire du 6 juin et 13 juin 2016
 - 3.2 Adoption des procès-verbaux
 - séance ordinaire du 6 juin 2016
 - séance ajournée du 13 juin 2016
4. Correspondance
 - 4.1 Correspondance générale
 - 4.2 Demande de disponibilité de locaux Moisson Haut-Saint-François
 - 4.3 Demande de disponibilité de locaux – cour de méditation
5. Rapport du secrétaire-trésorier
 - 5.1 Présentation des comptes payés et à payer
 - 5.2 Paiement des honoraires de Monty Sylvestre
6. Urbanisme et environnement
 - 6.1 Dérogation mineure 16-03
 - 6.2 Demande d'autorisation d'aliénation à la CPTAQ
7. Loisirs, culture et vie communautaire
 - 7.1 Réfection de la rive du barrage des Érables
8. Affaires courantes

- 8.1 Dépôt de la déclaration des intérêts pécuniaires du conseiller Gérard Beaudoin
- 8.2 Inscription au congrès de la FQM
- 8.3 Achat d'un photocopieur
- 8.4 Promesse d'achat pour un terrain donnant accès à la rivière
- 8.5 Adoption de la politique de don et commandite

- 9. Adoption de règlement
 - 9.1 Adoption du Règlement – Modification du Règlement sur l'émission des permis de construction
 - 9.2 Adoption du Règlement – Règlement délimitant le niveau de service offert en matière de protection incendie

- 10. Divers
 - 10.1 Entretien du sentier multifonctionnel et bordure des chemins

- 11. Période de questions
 - 11.1 Réponses aux questions des citoyens du mois dernier
 - 11.2 Questions des citoyens

- 12. Clôture de la séance

- 13. Levée de la séance

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. PROCÈS-VERBAL

3.1 Renonciation à la lecture des procès-verbaux de la séance ordinaire du 6 et de la séance ajournée du 13 juin 2016 Résolution no 2016-138

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont pris connaissance du contenu des procès-verbaux de la séance ordinaire du 6 juin et de la séance ajournée du 13 juin 2016 ;

Sur proposition du conseiller Serge Lemieux,
Il est résolu à l'unanimité

De renoncer à la lecture dudit procès-verbal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3.2 Adoption des procès-verbaux Séance ordinaire du 6 juin 2016 Résolution no 2016-139

Sur proposition du conseiller Serge Lemieux,
Il est résolu à l'unanimité

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juin 2016 tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Séance ajournée du 13 juin 2016 Résolution no 2016-140

Sur proposition du conseiller Jean-Maurice Deschênes,
Il est résolu à l'unanimité

D'adopter le procès-verbal de la séance ajournée du 13 juin 2016 tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. CORRESPONDANCE

4.1 Correspondance générale

Le directeur général par intérim dépose un bordereau de la correspondance reçu depuis la séance ordinaire de 6 juin 2016.

4.2 Demande de disponibilité de locaux – Moisson Haut-Saint-François
Résolution 2016-141

Considérant que l'organisme Moisson Haut-Saint-François vient en aide aux familles en difficulté à Dudswell;

Considérant que l'organisme s'adresse à la municipalité afin d'utiliser gratuitement un local de la municipalité à raison d'une heure par mois;

Sur proposition du conseiller Jean-Maurice Deschênes,
Il est résolu à l'unanimité

De prêter gratuitement le centre communautaire à l'organisme Moisson Haut-Saint-François à raison d'une heure par mois.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.3 Demande de disponibilité de locaux – cour de méditation
Résolution 2016-142

Considérant qu'une citoyenne s'adresse à la municipalité afin de louer un local pour donner des cours de méditation;

Sur proposition du conseiller Gérard Beaudoin,
Il est résolu à l'unanimité

D'autoriser la location du deuxième étage de la bibliothèque pour le cours.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. RAPPORT DU SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

5.1 Présentation des comptes payés et à payer
Résolution no 2016-143

Sur proposition du conseiller Jean-Maurice Deschênes,
Il est résolu à l'unanimité

D'approuver la liste des comptes payés et à payer tel que présentée et d'autoriser le paiement à savoir :

190	Cantine au Vieux Moulin	Frais de repas - élections	67.58
191	BMR G.Doyon inc.	Pièces & accessoires - voirie	160.48
192	SEAO-Constructo	Avis public - voirie	10.56
193	Corp. Gestion Chemin Cantons	Entente quinquennale (2012-2016)	1,300.00
194	E.M.P inc.	Nivelage - accotements	9,467.91
195	Fédération Interdisciplinaire	Dépliants plantation d'une bande riveraine	68.99
196	Graymont (QC) inc.	Gravier et transport	53.69
197	Le Groupe A&A	Photocopies	86.68
198	Impressions Haut-Saint-François	Bulletin de vote - élections 2015	834.72
199	Ministre des Finances	Barrages- droit annuels	454.00
200	M.R.C. Haut-Saint-François	Quote-parts, Tél. IP, Révision - G. Hall	101,674.19
201	Municipalité Canton Westbury	Entente entretien d'hiver ch. Bissonnette	937.50

LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ DE DUDSWELL

202	Municipalité de Weedon	Entraide mutuelle - service incendie	2,665.37
203	R. Chabot, G. Thornton	Vérif. comptable - reddition Recyc-Qc	2,299.50
204	Régie Intermunicipale	Enfouissement - déchets	1,247.21
205	Régie Inter. Sanit. des Hameaux	Collecte des ordures & recyclage	8,554.17
206	Climatisation St-François inc.	Contrat d'entretien - climatisation	699.91
207	Techno Pub	Impression - affiche	41.39
208	La Tribune	Avis public - voirie	621.04
209	Ville de Victoriaville	Formation - pompiers RCCI	420.00
210	Volumacc	Service de messageries	128.68
211	Allan James	Collecte lac Miroir - ordure & recyclage	748.21
212	Ministre des Finances	Service de police	91,211.00
213	Régie de Récupération Estrie	Quote part - centre de tri	3,773.00
214	Marc-André Viens	Entretien des pelouses	2,644.43
215	Sylvie Fontaine	entretien ménager H.V. et C.C.	369.60
216	Sylvie Fontaine	entretien ménager H.V. et C.C.	369.60
217	Communication Plus	Contrat service répartitrice	244.43
218	Goupro Aluminium	Gouttières	3,248.33
219	Hydro-Québec	Électricité	1,090.71
220	PG Solutions inc.	Fourniture de bureau (chèques salaire)	302.27
221	R. Chabot, G. Thornton	Honoraires - vérification finale 2015	6,766.28
222	Michel Lessard	Frais de déplacement	161.12
223	Dominic Boisvert	Gestion des archives	1,131.52
224	Fonds des pensions alimentaires	Pension alimentaire	149.38
225	Ministère du Revenu	Déductions à la source	8,756.17
226	Agence du revenu du Canada	Déductions à la source	3,533.59
227	Gordon Coates	Balayage de rues	4,599.00
228	Mathieu Lessard	Réparation véhicules - incendie (freins)	206.94
229	BMR G.Doyon inc.	Terrain de soccer	99.90
230	Fonds de l'information	Mutations - mai 2016	70.00
231	Les Consultants S.M. inc.	Stabilisation du mur - barrages (Érables)	804.83
232	Martial, Denise et Filles enr.	Réparation - C.C. (urinoir)	112.62
233	Place 112	Essence camion incendie	439.13
234	François Beaumont	Frais de déplacement	65.36
235	Daniel Breton	Frais de dépenses & fourniture de bureau	54.14
236	Micheline Breton	Frais de déplacement	74.27
237	Michel Breton	Frais de déplacement	30.40
238	Robertino Hogendoorn	Frais de déplacement	62.70
239	Martin Leroux	Frais de déplacement	60.80
240	Michel Lessard	Frais de déplacement	118.94
241	Bell Canada	Téléphones parcs, plage et C.C.	716.15
242	Bureau en gros	Fourniture de bureau	174.23
243	Laboratoires Environnex	Analyse laboratoire	242.54
244	ANNULÉ	---	
245	Hydro-Québec	Eaux usées, éclairage des rues, caserne parcs, plage, C.C. et ATCD	4,257.91
246	Olympique Sol. Informatique	Cartouche d'encre - imprimante	127.34
247	Régie Intermunicipale	Enfouissement - déchets	1,377.32
248	Poste Canada	Frais de poste	400.00
249	AFEAS	Don	100.00
250	Bibliothèque Claire D. Manseau	Don	500.00
251	Roch Côté	Sentiers - Forêt Habitée	100.00
252	Marc Dion	Sentiers - Forêt Habitée	300.00
253	Journal Le Papotin	Don	1,200.00
254	CSE Incendie et Sécurité inc.	Achat de bottes - service incendie	228.53
255	Environnement Routier NRJ inc.	Nivelage des chemins	9,445.20
256	Michel Lessard	Matériaux guérite plage et Frais déplac.	215.52
257	Bell Mobilité	Cellulaires	190.01
258	Régie Intermunicipale	Enfouissement - déchets	3,374.91
259	Centre d'Extincteur SL inc.	Remplissage - bouteilles d'air	281.28
260	Ministre des Finances	Autorisation - plage	569.00
261	Michel Lessard	Frais de déplacement	130.72
262	9146-8801 Québec inc.	Niv. accotements et Terrain de soccer	26,009.86

263	Marc Fortin	Déneigement réseau routier (retenue)	2,646.00
264	Ministre des Finances	Stab. rive des Forges (demande autorisation)	569.00

Un montant de 33 968.91 \$ a été versé en salaire pour la période du 1er au 30 juin 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**5.2 Paiement des honoraires de Monty Sylvestre
Résolution 2016-144**

Considérant que la firme Monty Sylvestre présente une facture pour service professionnel rendu au montant de 4 150.79\$ taxes incluses;

Sur proposition du conseiller Serge Lemieux,
Il est résolu à l'unanimité

D'autoriser le paiement de la facture de Monty Sylvestre au montant de 4 150.79\$ taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

**6.1 Dérogation mineure 16-03
Résolution 2016-145**

Considérant la dérogation mineure no 16-03 soumise par M. Pierre Fournier a pour objectif de construire un bâtiment complémentaire à l'intérieur de la cour avant, laquelle construction ne respecte pas le règlement de zonage no. 00-058 à l'article 6.3 indiquant que les bâtiments complémentaires doivent être implantés à l'extérieur de la cour avant;

Considérant qu'après avoir pris connaissance de l'avis donné par le comité consultatif d'urbanisme, informant le conseil que la demande devrait être acceptée ;

Considérant qu'un avis public a été donné le 17 juin 2016 annonçant que le conseil municipal allait prendre une décision relativement à ladite demande;

Considérant que la parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre ;

Sur proposition du conseiller Serge Lemieux,
Il est résolu à l'unanimité

D'accorder la dérogation 16-03 telle que présentée;

D'autoriser la construction d'un bâtiment complémentaire à l'intérieur de la cour avant sur le lot 4 199 283.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**6.2 Demande d'autorisation d'aliénation à la CPTAQ
Résolution 2016-146**

Considérant que l'objet de la présente demande d'autorisation consiste à l'aliénation des lots no. 4 198 930, 4 198 956 et 4 198 950 d'une superficie de 81 152.9 mètres carrés en faveur du propriétaire contigu;

Considérant que l'aliénation permettra à l'acquéreur (lots: 4 198 953 et 4 198 991) de se désenclaver et avoir accès à la route publique soit la 112;

Considérant que la Commission est habilitée pour évaluer les conséquences de telles demandes;

Considérant que la demande ne contrevenant pas à la réglementation municipale;

Sur proposition du conseiller Jean-Maurice Deschênes,
Il est résolu à l'unanimité

D'appuyer la demande d'aliénation des lots 4 198 930, 4 198 956 et 4 198 950 d'une superficie de 81 152.9 mètres carrés en faveur du propriétaire des lots contigus 4 198 953 et 4 198 991, car elle est conforme au règlement d'urbanisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

7.1 Réfection de la rive du barrage des Érables Résolution 2016-147

Considérant que la municipalité a mandaté Groupe SM pour la réalisation des plans et devis et la gestion de l'appel d'offres;

Considérant que la municipalité a procédé à l'ouverture des soumissions en présence des soumissionnaires le 9 juin 2016;

Considérant que la municipalité a reçu deux soumissions dans les délais à savoir :

Option 1

Entrepreneur	Soumission (Taxes incluses)	Rang
Environnement routier NRJ inc.	86 425.00 \$	1
Aménagement Natur'Eau-Lac inc.	116 078.76 \$	2

Option 2

Entrepreneur	Soumission (Taxes incluses)	Rang
Aménagement Natur'Eau-Lac inc.	76 987.26 \$	1
Environnement routier NRJ inc.	103 350.00 \$	2

Considérant que selon l'analyse des soumissions, Groupe SM juge les soumissions conformes pour les deux options;

Considérant les soumissions sont de beaucoup supérieur aux estimés faits par le Groupe SM;

Sur proposition du conseiller Serge Lemieux,
Il est résolu à l'unanimité

De mandater la firme AVIZO de vérifier les documents d'appel d'offres ainsi que les soumissions afin de vérifier l'écart entre les estimés et les soumissions déposées, pour un montant de 1 000\$ plus les taxes applicablea, selon l'offre de service daté de 4 juillet 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. AFFAIRES COURANTES

8.1 Dépôt de la déclaration des intérêts pécuniaires du conseiller Gérard Beaudoin

Le directeur général par intérim dépose la déclaration des intérêts pécuniaires du conseiller Gérard Beaudoin.

**8.2 Inscription au congrès de la FQM (Fédération Québécoise des Municipalités)
Résolution 2016-148**

Considérant que la FQM (Fédération québécoise des municipalités) tiendra son congrès annuel les 29, 30 septembre et 1^{er} octobre 2016 à Québec;

Considérant que la municipalité délègue le maire Jean-Pierre Briand et le conseiller Gérard Beaudoin à ce congrès;

Sur proposition du conseiller Jean-Maurice Deschênes,
Il est résolu à l'unanimité

D'autoriser le maire Jean-Pierre Briand et le conseiller Gérard Beaudoin à assister à ce congrès;

D'autoriser le paiement des frais d'inscription au montant de 1 470.00 \$ plus les taxes applicables;

D'autoriser le remboursement des frais de déplacement, d'hébergement, et de repas selon la politique en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**8.3 Achat d'un photocopieur
Résolution no 2016-149**

Considérant que la municipalité doit changer son photocopieur, car les pièces ne seront plus disponibles dans un avenir rapproché ;

Considérant que la municipalité a reçu trois offres à savoir :

Compagnie	Modèle	Prix
Le Groupe A & A	Bizhub C227	4 541.00 \$
Supérieur bureautique	Bizhub C227	4 890.00 \$
Bob Pouliot	Toshiba 2555C	5 186.00 \$

Sur proposition du conseiller Jean-Maurice Deschênes,
Il est résolu à l'unanimité

D'autoriser l'achat du photocopieur Bizhub C227 du Groupe A & A pour un montant de 4 541.00\$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**8.4 Promesse d'achat pour un terrain donnant accès à la rivière
Résolution 2016-150**

Considérant que la municipalité désire donner accès à la rivière Saint-François à ces citoyens ;

Sur proposition du conseiller Serge Lemieux,
Il est résolu à l'unanimité

D'autoriser le maire et le directeur général à signer une promesse d'achat pour une partie du lot 4 198 022 selon les conditions prévues à l'offre d'achat.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**8.5 Adoption de la politique de don et commandite
Résolution 2016-151**

Considérant que la municipalité reçoit beaucoup de demandes de don et commandite des organismes pour divers événements;

Considérant que la municipalité désire clarifier les secteurs d'intervention et les critères d'évaluation des demandes ;

Sur proposition du conseiller Serge Lemieux,
Il est résolu à l'unanimité

D'adopter la politique de dons et commandites à savoir :



Politique de dons et de commandites 2016

Table des matières

<u>Préambule</u>	3
<u>1. Les objectifs</u>	4
<u>2. Définitions</u>	4
<u>3. Les principes</u>	4
<u>4. Secteurs d'intervention</u>	5
<u>5. Critères de sélection</u>	5
<u>6. Exclusions</u>	6
<u>7. Procédure</u>	6
<u>Annexes</u>	
<u>Formulaire de demande de subvention à la Municipalité du Dudswell...</u>	7
<u>Exemple de résolution</u>	11

Préambule

La présente politique a pour but de réviser le processus d'attribution des dons et commandites de la municipalité de Dudswell, de sorte que ce dernier reflète des priorités et des valeurs de l'organisation.

Elle définit les principes, les secteurs d'intervention en matière de soutiens financiers, les exigences, les critères d'aide et présente le formulaire requis dédié aux demandeurs.

1. Objectifs :

La présente politique vise l'atteinte des principaux objectifs suivants :

1. Aider à la prise de décision du conseil municipal;
2. Orienter efficacement les citoyens et organismes qui souhaitent obtenir un soutien financier de la part de la municipalité;
3. Supporter les activités coïncidant avec les valeurs de la municipalité (Communication, équité, intérêts collectifs, respect, transparence);
4. Soutenir les nouvelles initiatives qui favorisent le rayonnement de la municipalité;
5. Évaluer les demandes de dons et de commandites qui parviennent à la municipalité sur la base des mêmes critères;
6. Rechercher l'équité dans l'allocation des ressources financières vouées aux dons et commandites.

2. Définitions :

Un don : participation financière offerte à des fins caritatives pour financer les activités d'un organisme sans but lucratif.

Une commandite : représente un soutien matériel et/ou financier et/ou professionnel apporté à un organisme sans but lucratif en vue d'en retirer des avantages publicitaires.

3. Les principes :

La présente politique est basée sur les principes suivants :

1. La municipalité supporte les activités ou événements qui se déroulent sur son territoire ou qui s'adressent à plusieurs résidents de la municipalité;
2. La municipalité n'accepte pas les demandes provenant d'individus ou d'organismes à but lucratif;
3. La municipalité ne se substitue pas au secteur privé, en ce sens que les organismes doivent également, lorsque possible, s'associer des partenaires du milieu privé;
4. Les ententes conclues ne doivent d'aucune façon constituer un engagement pour l'avenir. Aucune récurrence n'est possible;

5. Les demandes doivent être présentées au minimum soixante (60) jours avant la tenue de l'activité ou de l'événement.

4. Secteurs d'intervention :

La présente politique s'adresse principalement et de manière non limitative aux secteurs d'intervention suivants :

1. Les initiatives sociocommunautaires;
2. Les initiatives socioéconomiques;
3. Les initiatives culturelles;
4. Le sport d'équipe ou individuel amateur;
5. Bourses d'études aux finissants des milieux scolaires ;
6. Aide à la famille et aux Amies des aînés (MADA).

5. Critères de sélection :

Les demandes seront évaluées en regard des critères suivants :

1. Concordance du projet ou de l'initiative avec les valeurs de la municipalité;
2. Rayonnement du projet ou de l'initiative à l'extérieur du territoire de la municipalité;
3. Crédibilité et réputation de l'organisme demandeur;
4. Réalisme et faisabilité du projet.

6. Exclusions :

Seront automatiquement refusés :

1. Les initiatives et activités à connotations politiques et religieuses ;
2. Les commerces et les entreprises privées;
3. Les organismes qui demandent du financement direct afin de poursuivre leurs activités courantes (coûts de fonctionnement).

7. Procédure :

Les demandes de dons et commandites seront adressées à la municipalité en remplissant le formulaire prévu à cette fin à l'annexe 1 de la présente politique.

L'acceptabilité pour la mise à l'étude sera faite par la direction, par la suite transmise au conseil municipal.

Les demandes doivent être envoyées à l'adresse suivante;

Municipalité de Dudswell
76, rue Main
Dudswell (Québec) J0B 1G0

ou par courriel à l'adresse suivante ;
Municipalite.Dudswell@hsfgc.ca

Les disponibilités budgétaires de la municipalité peuvent entraîner un refus sans évaluation complète de la demande.

Responsable de l'application de la politique

Le directeur général de la municipalité de Dudswell

Révision de la politique

Le conseil procèdera à la révision de la politique en 2021.

Adoption de la politique le 4 juillet 2016

Résolution 2016-151

Révision # 1 le _____

Résolution _____

ANNEXE

Demande de subvention à la Municipalité de Dudswell

FORMULAIRE DE PRÉSENTATION

1. Renseignements sur l'organisme
Nom de l'organisme : _____
Adresse: _____ _____
Code postal: _____
Téléphone : _____
Télécopieur : _____
Courriel : _____
Nom de la personne responsable du dossier : _____
Statut juridique de l'organisme (<i>joindre copie de la charte dans le cas d'une première demande</i>).
Année de fondation: _____
Profil du demandeur: (mission, objectifs, mandat, clientèle, etc.) _____ _____ _____

La demande de projet est-elle faite pour un groupe d'organismes?

Oui _____ Non _____

Si oui, inscrire le nom des organismes qui sont parties prenantes du projet et leur statut juridique :

Joindre une lettre de chacun d'eux attestant leur participation au projet.

2. Renseignements sur le projet

NOM DU PROJET :

Description du projet : objectifs à atteindre, clientèle visée (famille, jeunes, etc., les activités prévues).

Résultats attendus : (impact pour votre organisme, retombées prévisibles pour le milieu)

Date de réalisation prévue :

Montant de la subvention demandée :

Utilisation prévue de la subvention :

Comptez-vous demander un support autre à la Municipalité de Dudswell ? (ex. locaux, équipements, etc.) pour votre activité : _____

Spécifiez :

À quoi serviront les surplus budgétaires, s'il y a lieu? :

3. Plan budgétaire du projet - (Fournir un budget détaillé) : Si le projet se déroule sur plus d'une année, fournir un budget pour chacune des années d'exécution.

Sources de financement :

Revenus (gouvernementaux, contributions du milieu, coûts de participation pour les clientèles visées, etc.)

Précisez :

Contribution demandée à la Municipalité : _____ \$

_____ \$

_____ \$

_____ \$

_____ \$

Total revenus : _____ \$

Dépenses (salaires, logistique, promotion, locations diverses, etc.)

Précisez :

_____ \$

_____ \$

_____ \$

_____ \$

_____ \$

_____ \$

_____ \$

_____ \$

_____ \$

_____ \$

_____ \$

_____ \$

Total dépenses : _____ \$

S'il y a lieu, comment comptez-vous assurer une continuation de votre projet à long terme sans le support de la

Municipalité ?

Signature de la personne responsable du projet : _____
Date : _____

S'il-vous-plaît, joindre au présent formulaire :

- ✓ un extrait de résolution de votre conseil d'administration indiquant le montant de la demande ainsi que la signataire de la demande d'assistance financière;

Documents pouvant être demandés pour l'analyse de la demande

- ✓ les prévisions budgétaires de l'année et les états financiers de l'organisme (si différents du projet).

Échéancier pour le dépôt de demande de soutien financier

Les organismes peuvent déposer leur demande de subventions tout au cours de l'année.

ANNEXE

Demande de subvention à la Municipalité de Dudswell

EXEMPLE DE RÉOLUTION

Sur proposition de _____
Appuyé par _____
Et résolu

De demander à la municipalité une contribution de _____ \$
De demander l'autorisation d'utiliser _____
(locaux, terrain équipement)
D'autoriser (Madame et/ou Monsieur) _____ à
signer la demande
au nom de _____ (organisme)

Adopté

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

9. ADOPTION DE REGLEMENT

**9.1 Adoption du Règlement 2016-219 – Modification du règlement sur les conditions d’émission d’un permis de construction
Résolution 2016-152**

Considérant que la municipalité a adopté le règlement numéro 00-062 intitulé «Règlement sur les conditions d’émission d’un permis de construction portant le numéro 00-062»;

Considérant celui-ci ne fait pas mention de la notion d’adjacence à un chemin privé existant protégé par droits acquis;

Considérant que la municipalité a reconnu et reconnaît encore l’adjacence des terrains à un chemin privé existant protégé par droits acquis;

Considérant qu’un Avis de motion a été donné par le conseiller Serge Lemieux à la séance du 6 juin 2016;

Considérant que les élus ont pris connaissance du projet de Règlement;

Sur proposition du conseiller Serge Lemieux,
Il est résolu à l’unanimité

D’accorder une dispense de lecture du Règlement ;

D’adopter le *Règlement numéro 2016-219 Modifiant le Règlement 00-062 sur les conditions d’émission d’un permis de construction* à savoir :

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU HAUT-SAINT-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ DE DUDSWELL**

**RÈGLEMENT NUMÉRO 2016-219 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 00-062 SUR LES
CONDITIONS D’ÉMISSION D’UN PERMIS DE
CONSTRUCTION**

ATTENDU QUE la municipalité de Dudswell a adopté le règlement numéro 00-062 intitulé «Règlement sur les conditions d’émission d’un permis de construction portant le numéro 00-062»;

ATTENDUE QUE celui-ci ne fait pas mention de la notion d’adjacence à un chemin privé existant protégé par droits acquis;

ATTENDU la présence de plus de 43 chemins privés existants protégés par droits acquis;

ATTENDUE QUE la notion de chemins privés existants protégés par droits acquis est définie dans le règlement sur les normes de construction de chemin no. 09-154;

ATTENDUE QUE la municipalité a reconnu et reconnaît encore l’adjacence des terrains à un chemin privé existant protégé par droits acquis;

ATTENDUE QUE la nature de la modification vise à régulariser la situation afin d’éliminer toute ambiguïté en ce qui a trait à l’application du règlement sur les conditions d’un permis de construction no. 00-062;

ATTENDU QUE lors de la séance du 16 mai, le comité consultatif d’urbanisme (CCU) a recommandé cette modification;

EN CONSÉQUENCE, la Municipalité de Dudswell décrète ce qui suit :

ARTICLE 1. PRÉAMBULE ET CONTEXTE

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

ARTICLE 2. RUE PRIVÉE EXISTANTE PROTÉGÉE PAR DROIT ACQUIS COMME CONDITION D'ÉMISSION D'UN PERMIS DE CONSTRUCTION

Le premier alinéa du paragraphe d) de l'article 8 du règlement no 00-062 est remplacé par le suivant :

« Le terrain sur lequel doit être érigée la construction projetée est adjacent à une rue publique conforme aux exigences du règlement de lotissement ou protégée par droits acquis ou à une rue privée existante protégée par droits acquis. ».

ARTICLE 3. ENTRÉE EN VIGUEUR

Toutes les autres dispositions du Règlement numéro 00-062 de la Municipalité de Dudswell demeurent et continuent de s'appliquer intégralement. Le présent règlement entre en vigueur conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1)*.

Jean-Pierre Briand
Maire

Roland Gascon
Directeur général/secrétaire-trésorier
par intérim

Adoption : 04/07/2016
Publication : 06/07/2016

Approbation : -----

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**9.2 Adoption du Règlement 2016-218 – Règlement délimitant le niveau de service offert en matière de protection incendie
Résolution 2016-153**

Considérant plusieurs bâtiments situés sur le territoire de la municipalité n'ont pas d'accès direct ou aisé à une voie publique conforme au règlement de lotissement ;

Considérant qu'un Avis de motion a été donné par le conseiller Serge Lemieux à la séance du 6 juin 2016;

Considérant que les élus ont pris connaissance du projet de Règlement ;

Sur proposition du conseiller Serge Lemieux,
Il est résolu à l'unanimité

D'accorder une dispense de lecture du Règlement;

D'adopter le *Règlement numéro 2016-218 Règlement délimitant le niveau de service offert en matière de protection incendie* à savoir :

**PROVINCE DU QUÉBEC
M.R.C. DU HAUT-SAINT-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ DE DUDSWELL**

RÈGLEMENT # 2016-218

**DÉLIMITANT LE NIVEAU DE SERVICE OFFERT EN
MATIÈRE DE PROTECTION CONTRE LES INCENDIES**

ATTENDU QU'est en vigueur sur le territoire de la MRC Le Haut-Saint-François, un schéma de couverture de risques adopté en vertu de la Loi sur la sécurité incendie (L.R.Q., c. S-3.4) ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Dudswell est desservie en sécurité incendie par son propre service ;

ATTENDU QUE plusieurs bâtiments n'ont pas d'accès direct ou aisé à une voie publique conforme au règlement de lotissement ;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné par le conseiller Serge Lemieux, à la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 6 juin 2016 ;

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCRÈTE ET STATUE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

ARTICLE 2

Le présent règlement est connu sous le nom de *Règlement numéro #2016-218 délimitant le niveau de service offert en matière de protection contre les incendies.*

ARTICLE 3

Le service incendie offert par la municipalité l'est en considération des limitations suivantes :

- La disponibilité du service incendie est non garantie à l'égard de tous les immeubles (terrains ou bâtiments) n'ayant pas d'accès direct ou un frontage sur une voie publique conforme au règlement de lotissement ;
- La disponibilité du service incendie est non garantie lorsque la voie d'accès à un immeuble enclavé (terrains ou bâtiments) n'est pas carrossable ou n'est pas d'une largeur suffisante pour permettre aux équipements d'intervention incendie de se rendre à proximité des lieux, peu importe la saison ;
- La disponibilité du service incendie peut être compromise en cas de force majeure, par exemple, lors d'une tempête de neige de plus de 25 cm, d'une inondation, d'un glissement de terrain, d'un feu de forêt ou lorsqu'il y a plus d'un sinistre survenant simultanément.

ARTICLE 4

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

JEAN-PIERRE BRIAND,
Maire

ROLAND GASCON,
Directeur général et
secrétaire-trésorier par intérim

D'envoyer à chaque propriétaire et résident un avis l'informant de l'adoption de ce règlement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. DIVERS

**10.1 Entretien du sentier multifonctionnel et bordure des chemins
Résolution 2016-154**

Considérant que Monsieur Raymond Audit a confirmé à la municipalité qu'il était prêt à faire l'entretien du sentier multifonctionnel ainsi que le fauchage des bordures des chemins aux mêmes conditions que l'an dernier;

Sur proposition du conseiller Jean-Maurice Deschênes,
Il est résolu à l'unanimité

D'accorder le contrat pour l'entretien du sentier multifonctionnel comprenant de façon non limitative le débranchement et le nettoyage du sentier afin que la randonnée pédestre soit praticable et sécuritaire le tout pour un montant de 800\$ plus les taxes applicables à Monsieur Raymond Audit;

D'accorder le contrat pour le fauchage des bordures de chemins sur les deux cotés, sur tous les chemins municipaux durant le mois de juillet, pour un montant de 5 100\$ plus les taxes applicables à Monsieur Raymond Audit;

D'autoriser le directeur général à signer pour la municipalité ledit contrat.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

Réponses aux questions des citoyens du mois passé

Le directeur général par intérim répond aux questions des citoyens du mois passé.

Période de questions des citoyens

Monsieur le maire donne la parole aux citoyens présents dans la salle pour ceux qui veulent des informations supplémentaires sur les sujets traités à l'ordre du jour.

Documents déposés lors de l'assemblée :

- Guide des attraits touristiques du Haut-Saint-François;
- Plan d'affaires et demande de modification au règlement de zonage;
- Pétition relativement à la vitesse sur la rue Main,
- Pétition relativement à la vitesse sur le chemin du Bassin et du chemin Hooker.

12. CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, Jean-Pierre Briand, maire, déclare la séance close à 19h55.

11. LEVÉE DE LA SÉANCE

Le conseiller Jean-Maurice Deschênes propose la levée de la séance à 19h55.

Jean-Pierre Briand
Maire

Roland Gascon
Directeur général/secrétaire-trésorier
par intérim